



## 20 ans après le rapport Arpin : les nouveaux territoires du patrimoine

(301)

7 - 8 mai 2020



Dans le cadre de l'ACFAS, le Réseau Patrimoines de l'Université du Québec (RéPUQ) a exploré au cours des deux dernières années les pistes suivantes : Patrimoine et interdisciplinarité. Les défis d'une approche territoriale pour les universités du Québec (2018, UQAC) ainsi que Frontières et dialogues interdisciplinaires des patrimoines (2019, UQO). Afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire du Rapport Arpin sur le patrimoine culturel du Québec, le RéPUQ propose de se pencher cette fois sur l'évolution du concept de patrimoine.

Comme le démontrait clairement le rapport Arpin en 2000, la notion de patrimoine s'élargit périodiquement de sorte que l'histoire de la loi sur le patrimoine montre bien que nous sommes passés de la notion de « monument » (1922) à « bien culturel » (1972) et à celle de « patrimoine culturel immatériel » (2011). Le patrimoine est un « concept évolutif, d'autant plus qu'il repose sur la reconnaissance de la collectivité ». La conception même de patrimoine est revisitée par chaque nouvelle génération qui redéfinit son rapport à l'histoire et aux identités collectives. Comment peut-on définir le concept de « patrimoine » en 2020? Est-ce que les frontières du patrimoine ont changé ?

Si l'architecture et l'urbanisme sont au cœur du patrimoine depuis des décennies, d'autres disciplines en peu à peu investi l'étude du patrimoine : archéologie, histoire de l'art, anthropologie, l'histoire, archivistique, géographie, muséologie, littérature, théâtre, danse, musique, ainsi que le droit (législations et conventions internationales). Chacune de ces disciplines a contribué à construire un découpage disciplinaire qui a conduit à subdiviser en de multiples parcelles le territoire du patrimoine.

Le RéPUQ annonçait en mai 2019 un projet de recherche collectif devant conduire à un « État des lieux du patrimoine », c'est-à-dire à une réflexion critique sur les territoires du patrimoine. Les deux précédents colloques ont permis de constater qu'il apparaît plus juste de concevoir le patrimoine comme un écosystème complexe où les notions de patrimoine culturel et de patrimoine naturel ne s'opposent plus, mais sont interreliées. Conséquemment, on doit tenir compte de ce qui influencent le patrimoine c'est-à-dire le droit, l'économie, le politique, la recherche universitaire et le monde associatif puisque c'est précisément là que se fixent des valeurs collectives comme l'acceptabilité sociale. Il devient nécessaire de considérer ces différentes zones d'influence ainsi que la panoplie d'acteurs qui sont parfois et selon les circonstances alliés, partenaires ou adversaires. L'écosystème du patrimoine témoigne d'un univers complexe en tension perpétuelle autour d'enjeux de société. Bref, comment peut-on en 2020 appréhender le patrimoine? Quelle approche devrait-on adopter pour rendre compte de cette réalité complexe et mouvante? Comment envisager un nouvel état des lieux comme le proposait le rapport Arpin?

### *Processus et critères de sélection des conférenciers*

Un appel à communication est diffusé dans le réseau universitaire. Un grand nombre de chercheur.es provenant de disciplines diverses ont développé une expertise en patrimoine. La sélection reposera sur l'originalité de la proposition et des travaux scientifiques. Une attention toute particulière sera apportée par le comité scientifique (évaluation à l'aveugle) afin de sélectionner des communications qui couvrent différents types de patrimoine (culturel, matériel, immatériel et naturel) et différentes approches disciplinaires (architecture, urbanisme, tourisme, histoire, histoire de l'art, muséologie, théâtre, musique, danse, droit). Le comité veillera également à intégrer au moins 30 % de jeunes chercheur.es de 2e et de 3e cycles.

Vous pouvez faire parvenir vos propositions aux responsables du colloque à [bergeron.y@uqam.ca](mailto:bergeron.y@uqam.ca), [maryse.Paquin@uqtr.ca](mailto:maryse.Paquin@uqtr.ca) ou [nada.guzinlukic@uqo.ca](mailto:nada.guzinlukic@uqo.ca) avant le **25 février 2020**.

### **Responsables**

- Yves Bergeron - UQAM - Université du Québec à Montréal
- Maryse Paquin - UQTR - Université du Québec à Trois-Rivières
- Nada Guzin Lukic - UQO - Université du Québec en Outaouais